

Envoyé en préfecture le 10/05/2023 Reçu en préfecture le 10/05/2023

Affiché le

ID: 035-213502107-20230510-D_23_21_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 09 05 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ

M^{me} LE GALL

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

Mme CABANIS

M. AUBERT

Mme MASSART

M. TRUBERT

M^{me} KHAN

M. MOKHTARI

M. BABOU

Mme LOCHOU-REGNARD

M. PHILOUX

M. CHAIZE

M^{me} HERCEG-GALESNE

Mme DANIELOU

Mme PAIMPARAY-KANY

M.CORVOL

M^{me} LEVENÉ

M.PAUGAM

M.LEMARCHAND

M^{me} BATAILLE

M. LUCET

M^{me} SIMONESSA

M. CAILLARD

M. PERRUDIN

Mme MAUGEAIS

M. GAISLIN

Étaient excusés :

M^{me} LEFEBVRE-BERTIN a donné pourvoir à M^{me} PAIMPARAY-KANY.

M. GARNIER a donné pourvoir à M. AUBERT.

M^{me} BOISNARD a donné pourvoir à M. CHAIZE.

M^{me} BRICE a donné pourvoir à M. ROUAULT.

Mme QUEMENER a donné pourvoir à M. CAILLARD.

Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

Secrétaire de séance :

Véronique PAIMPARAY-KANY

Date de convocation: 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni



21/01 - 09 mai 2023

Installation de Monsieur GAISLIN Hugues, conseiller municipal

Le rapporteur,

 explique que suite à au décès de Monsieur Loïc LE FUR en date du 25 mars dernier, le conseil municipal se compose de 32 membres.

Afin de le ramener à son effectif de 33 membres, il convient de procéder à l'installation d'un(e) nouveau(elle) conseiller (ère) municipal (e).

Conformément à l'article L.270 du code électoral, il y a lieu de compléter le conseil municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Hugues GAISLIN, né le 12 décembre 1972 à Rennes (35), et domicilié au 15 allée du Champ Corbin à Pacé, venant dans l'ordre de la liste, Monsieur le Maire propose de procéder à son installation dans les fonctions de conseiller municipal.

Vu l'article L.270 du code électoral,

Vu le tableau du conseil municipal du 29 mai 2019,

Vu l'acte de décès de Loic LE FUR en date du 25 mars 20231;

Vu le courriel de Hugues GAISLIN en date du 27 avril 2023 acceptant sa prise de fonction en qualité de conseiller municipal ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

INSTALLE

Hugues GAISLIN, en qualité de conseiller municipale membre du groupe « En Action pour Pacé ». Il siègera dans les commissions municipales suivantes :

- Sport
- Action sociale.
- Vie associative.
- Vie culturelle.
- Commission de délégation de service public du Ponant en tant que titulaire.
- Commission consultative des services publics locaux en tant que suppléant.

Ainsi qu'au sein des commissions du SYRENOR :

- Commission Point accueil emploi en tant que suppléant.
- Commission Enseignement culturel.
- Commission Ressources humaines.

Il est libre par ailleurs d'assister aux commissions municipales de son choix.

PREND ACTE:

de la modification du tableau du conseil municipal.

VOTE: Unanimité.

Quorum réuni 27 élus présents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2023 Reçu en préfecture le 10/05/2023 Affiché le

ID: 035-213502107-20230510-D_23_21_01-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique PAIMPARAY-KANY.

Hervé DEPOUEZ.

0